

Société de Prévoyance Mutualiste
MONTANTS DES COTISATIONS ANNUELLES ET PRESTATIONS 2022

Type de contrat		Cotisation à régler pour un adhérent	Cotisation supplémentaire pour un conjoint
Adhérent de moins de 40 ans *	Actifs de la Banque de France	6 €	6 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	12 €	12 €
* Contrat valable jusqu'au 31 décembre de l'année anniversaire des trente-neuf ans.			

Adhérent de 40 ans au moins ayant adhéré avant l'âge de 51 ans	Actifs et agents Banque de France retraités	94 €	94 €
	Actifs n'appartenant plus aux effectifs de la Banque de France	108 €	108 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	108 €	108 €

Adhésion à partir de l'âge de 51 ans et avant l'âge de 66 ans	Actifs et agents Banque de France retraités	150 €	150 €
	Actifs n'appartenant plus aux effectifs de la Banque de France	180 €	180 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	180 €	180 €

Prestations versées	
Décès de l'adhérent, du conjoint assuré, d'un enfant de plus de 12 ans et de moins de 18 ans à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal	3 800 €
Décès d'un enfant de moins de 12 ans à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal. Remboursement des frais obsèques sur justificatifs dans la limite de :	3 800 €
Capital complémentaire versé aux orphelins de moins de 21 ans à charge fiscalement de l'adhérent décédé titulaire principal du contrat	1 000 €

*En cas de rejet de prélèvement ou de chèque impayé, une participation aux frais de recouvrement jusqu'à 15 euros pourra être perçue.
Dans le cas de demande de documents portant sur un dossier déjà réglé, un forfait de 15 euros pourra être demandé pour leur recherche.*